

CONCERTATIONS SUR LES SOLUTIONS POUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Note de synthèse

Renforcer la gouvernance pour des transformations plus justes, plus inclusives et plus efficaces des systèmes alimentaires

Mercredi 27 juillet 2022

Cette Concertation menée par le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a examiné comment les lois, les réglementations et les institutions pouvaient soutenir la transformation des systèmes alimentaires. Elle a mis en évidence la façon dont la transformation des systèmes alimentaires peut être régie de manière efficace, inclusive et transparente, en donnant aux institutions existantes les moyens de mieux soutenir la transformation des systèmes alimentaires. La Concertation a été présentée par le Directeur du Pôle, Stefanos Fotiou, et encadrée par un panel de collègues de l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) qui ont réfléchi sur « les approches de l'État de droit pour améliorer la bonne gouvernance pour la transformation des systèmes alimentaires ». Un exemple national de « cadre de reporting basé sur de multiples parties prenantes en Suède » a également été présenté.

Les Coordonnateurs nationaux et leurs équipes ont présenté leurs dernières mises à jour. Ils continuent de progresser dans l'élaboration et la mise en œuvre des feuilles de route nationales, et nombre d'entre elles ont été lancées et présentées au plus haut niveau du gouvernement pour être validées et pour encourager le processus de mise en œuvre. Dans plusieurs pays, les feuilles de route sont utilisées comme documents de référence pour le développement de plans d'action pour la transformation des systèmes alimentaires, ou de stratégies et politiques nationales sur la sécurité alimentaire et la nutrition, par exemple. Des ressources sont mobilisées et les projets et programmes concernant les systèmes alimentaires sont alignés sur les feuilles de route. Cette note résume les principales mesures prises par les Coordonnateurs pour renforcer la gouvernance en vue d'une transformation plus juste, plus inclusive et plus efficace des systèmes alimentaires.

Importance de cadres législatifs progressifs pour la transformation des systèmes alimentaires

En raison des défis mondiaux actuels et en cours, notamment le changement climatique et la guerre en Ukraine, les systèmes alimentaires figurent en tête des priorités des gouvernements. Au cours de cette Concertation, les Coordonnateurs ont réfléchi à la **nécessité de cadres législatifs progressifs pour transformer les systèmes alimentaires nationaux**. Ils utilisent ces feuilles de route pour construire et consolider les actions, les stratégies et les politiques des systèmes alimentaires et dans de nombreux pays en développement, les gouvernements nationaux définissent des **cibles pour la transformation des systèmes alimentaires**, concernant notamment la production locale, la nutrition et d'autres actions pour tenir la promesse de passer de la sécurité alimentaire à la souveraineté alimentaire. Des cadres sont mis en place pour soutenir les producteurs, les petits exploitants et les agriculteurs familiaux, ainsi que les petites et moyennes entreprises, afin de stimuler l'agriculture locale et la production alimentaire de manière durable.

Des lois sont en cours d'adoption pour reconnaître les droits des petits exploitants et des entreprises agricoles, et des programmes sont mis en œuvre pour garantir leur accès à une

aide économique. Les gouvernements nationaux procèdent également à des **analyses de la chaîne de valeur locale** afin de garantir l'élaboration de réglementations adaptées au contexte. **Les lois sur le régime foncier** sont prioritaires pour protéger les zones de production alimentaire et aborder les questions de propriété foncière, notamment les questions relatives aux terres coutumières et à la gestion des ressources en terre et en eau.

Inclusion du droit à l'alimentation, de la sécurité alimentaire et des réglementations pour la transformation des systèmes alimentaires

Tout au long de la Concertation, les Coordonnateurs ont souligné que le **droit à l'alimentation** était un élément fondamental à intégrer dans les cadres législatifs. Ils ont décrit les efforts réalisés pour reconnaître ce droit dans les architectures institutionnelles nouvelles et existantes, notamment en travaillant sur des **cadres de protection sociale** qui examinent les questions d'accès et de consommation alimentaires. Les gouvernements s'efforcent également de promouvoir la consommation locale afin de raccourcir les chaînes d'approvisionnement alimentaire et de favoriser la consommation de produits frais. Lorsque des importations sont nécessaires, des **lois sur la sécurité alimentaire** sont approuvées pour garantir l'importation d'aliments sains et sûrs. En Amérique latine notamment, les gouvernements souhaitent promouvoir des comportements sains par le biais de **réglementations nutritionnelles et de lois sur la composition nutritionnelle des aliments**. La nutrition des enfants est prise en compte par le développement de **lois et de programmes sur l'alimentation scolaire** garantissant la livraison et la qualité de la nourriture pour les étudiants. Les Coordonnateurs ont insisté sur le fait que la transformation des systèmes alimentaires ne devait laisser personne de côté. Des initiatives sont mises en place pour garantir que l'équité et l'inclusion guident la transformation des systèmes alimentaires, permettant ainsi aux femmes, aux jeunes, aux populations autochtones et aux autres groupes vulnérables de jouer pleinement leur rôle.

Les finances constituent la clé d'une gouvernance renforcée

Dans les groupes de discussion, la question des **finances** a été identifiée comme un élément crucial pour assurer le bon fonctionnement des mécanismes de gouvernance, la gouvernance étant considérée comme essentielle pour fournir les cadres juridiques des investissements et les incitations et taxes adéquates afin de promouvoir la transformation nécessaire des systèmes alimentaires. Dans de nombreux pays, l'absence de financement constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre de la feuille de route nationale. Différents moyens de financement sont recherchés, notamment **les investissements étrangers directs et du secteur privé**. Les Coordonnateurs plaident également pour **l'inclusion des systèmes alimentaires dans la planification budgétaire annuelle**. Les lois et politiques en matière de sécurité alimentaire pour le secteur agroalimentaire sont en cours de révision afin d'inclure les questions de financement. Les Coordonnateurs ont souligné la nécessité de définir un **cadre d'investissement pour la mise en œuvre des feuilles de route**, en précisant les sources et les mécanismes de financement de chaque action aux niveaux national et territorial et en définissant des cadres de suivi. Les gouvernements cherchent également à apporter un soutien financier aux particuliers par le biais de **prêts à taux zéro aux petits exploitants**, par la **création et la promotion de banques alimentaires**, et par des **réductions des droits d'importation** sur les produits alimentaires de base afin d'accroître leur accessibilité.

L'État de droit doit être mis en œuvre

Les Coordonnateurs ont ensuite discuté de la législation pour la transformation des systèmes alimentaires en abordant l'importance de **l'État de droit** et son rôle dans le **développement de la confiance entre les acteurs du système alimentaire et les institutions**

de gouvernance. La promotion de l'État de droit dans la mise en œuvre de feuilles de route s'est avérée particulièrement importante. Plusieurs pays africains s'efforcent de garantir **l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'accès de toute la population à la justice**, et de prévoir un **mécanisme de plainte en cas de violation du droit à l'alimentation**. L'État de droit est également important lorsqu'il s'agit d'investisseurs étrangers intervenant dans des exploitations agricoles commerciales. Les organisations de la société civile et des droits de l'homme travaillent avec les gouvernements sur des **mécanismes de suivi** afin de garantir un environnement favorable à la mise en œuvre des feuilles de route.

Plusieurs Coordonnateurs ont également souligné les limites de l'État de droit, lorsque la révision de la législation existante n'est pas possible en raison d'un conflit interne, ou lorsque certains aspects sécuritaires ne permettent pas le développement et la garantie des droits de l'homme. Ils en ont conclu que l'application de la loi était cruciale.

La confiance comme élément clé d'une gouvernance renforcée

Le rôle de la **confiance** pour une gouvernance et une transformation des systèmes alimentaires efficaces a été abordé tout au long des sessions. Au niveau national, les Coordonnateurs ont indiqué que des mesures avaient été prises pour instaurer la confiance entre les institutions et créer un espace sûr pour les négociations et la coordination multisectorielles. Les Coordonnateurs ont souligné la nécessité d'une discussion ouverte et d'une connexion accrue entre les acteurs afin d'instaurer la confiance et de traiter les questions de gouvernance.

Inclusion multisectorielle, multipartite et multi-niveau

D'autres **Concertations** sont prévues et organisées avec différents secteurs et parties prenantes, notamment les agriculteurs, les organisations de producteurs, les jeunes, les universités, les populations autochtones, les groupes de consommateurs, la société civile, les agences des Nations Unies, les ONG, le secteur privé et les donateurs. Les gouvernements nationaux mettent également en place des **conseils interministériels pour les interventions sur le système alimentaire** et s'efforcent de définir des stratégies impliquant l'ensemble du gouvernement. **Les plateformes multisectorielles et multipartites** telles que les conseils nationaux et interministériels impliquant des acteurs non gouvernementaux, se développent également de plus en plus. Les plateformes qui existaient avant le processus du Sommet ont été ouvertes pour inclure un plus large éventail de parties prenantes.

Dans certains pays, les Concertations et l'engagement multipartite sont encouragés au sein de **structures décentralisées** afin de garantir l'engagement de la base et une approche plus participative et territoriale de la prise de décision et des actions dans les différents contextes infranationaux. Dans d'autres pays, la rédaction de politiques et de lois fera appel à des consultations multipartites pour garantir la participation de la base. L'objectif de ces Concertations est de garantir que tous les acteurs sont entendus et ont la possibilité de participer à la prise de décision, garantissant ainsi un processus législatif et décisionnel transparent, inclusif, participatif et de plus en plus fiable pour une meilleure gouvernance des systèmes alimentaires.

Observations finales

Les Coordonnateurs ont demandé des informations supplémentaires sur le soutien que le Pôle peut apporter aux pays, ainsi que des directives concernant les ressources fiables mobilisables par le Pôle. Les Coordonnateurs aimeraient également en savoir plus sur les

initiatives mondiales susceptibles de protéger l'accès des pays à une alimentation saine et nutritive alors que les prix des denrées alimentaires continuent d'augmenter.

Stefanos Fotiou, directeur du Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, a conclu la session en saluant les changements institutionnels progressifs mis en place par les gouvernements et en demandant que ces changements soient présentés lors du Bilan 2023.